



A M E N D E M E N T

présenté par

M. Paccaud

ARTICLE 49
ÉTAT B

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré dont titre 2				
Enseignement scolaire public du second degré dont titre 2				
Vie de l'élève dont titre 2				
Enseignement privé du premier et du second degrés dont titre 2				
Soutien de la politique de l'éducation nationale dont titre 2		20 000 000		20 000 000
Enseignement technique agricole dont titre 2				
TOTAL		20 000 000		20 000 000
SOLDE	- 20 000 000		- 20 000 000	

OBJET

L'objectif de cet amendement est de minorer la subvention de service public dispensée au Réseau Canopé via l'action 7 « Établissements d'appui de la politique éducative ».

Le réseau Canopé, dont l'objectif est la formation continue des enseignants et de la communauté éducative, a un rôle difficile à distinguer de celui des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPé) et des Écoles académiques de la

formation continue (EAFC). La multiplication des instances dédiées à la formation des personnels de l'Education nationale a vraisemblablement pour effet une perte d'efficience et ne justifie donc pas le maintien d'une subvention élevée.

Un rapport de la Cour des comptes paru en 2024 recommande d'ailleurs l'approfondissement de la recherche de ressources propres pour cet opérateur, qui dispose d'une offre de services (prestations de conseils, indexation de ressources et organisation d'événements pédagogiques, vente de solutions documentaires aux établissements). Le réseau Canopé compte aussi une stratégie de développement à l'international *via* notamment une offre de formations aux enseignants francophones. Ces stratégies doivent être davantage poussées par l'opérateur.

Le Réseau Canopé se voit allouer une subvention de 82,23 millions d'euros au projet de loi de finances pour 2026, alors qu'il disposait d'un fonds de roulement de 11,7 millions d'euros à fin 2025. Une baisse de 20 millions d'euros de la subvention paraît donc justifiée.